

# Délibération du Conseil municipal

## Du 12 février 2025

Envoyé en préfecture le 14/02/2025

Reçu en préfecture le 14/02/2025

Publié le

Berger  
Levrault

ID : 077-217702570-20250212-01\_2025-DE

<b>Date de convocation :</b> 05/02/2025	L'an deux mille vingt-cinq, le douze février, à vingt heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Maxence GILLE, Maire.
<b>En exercice : 27</b> <b>Présents : 18</b> <b>Votants : 21</b>	<p><u>Présents</u> : M. Maxence GILLE - Mme Karine ROUSSET - M. Daniel SEVILLANO - Mme Catherine BEGUIN - M. Romain SEVILLANO - Mme Nathalie COUILLARD - M. Laurent COURTIAT - M. Sébastien COSTARD - M. Pierre COURTIER - M. Nicolas LAVALLEE - Mme Christelle REMERE - M. Jacques TOUPRY - M. Georges BACCON - M. Jean-Paul BORIE - Mme Sylvie FOUGERAY - M. Jean-Michel LEMSEN - Mme Auziria MENDES - Mme Jeanine TURLURE.</p> <p><u>Pouvoirs</u> : M. Cyril DEBOOSERE à M. Maxence GILLE – M. Fabrice DELARGILLIERE à M. Jean-Michel LEMSEN – Mme Clarisse NOEL à M. Pierre COURTIER.</p> <p><u>Absents excusés</u> : Mme Brigitte DA SILVA - Mme Ndeye DIA BRANDONE - M. Olivier GANDAR – Mme Mélanie GENTILS – Mme Rafea LAOUADI - Mme Cindy MOUSSI-LE GUILLOU.</p> <p>Madame Christelle REMERE été élue secrétaire de séance.</p>
<b>N° de délibération :</b>	01-2025
<b>Objet :</b>	<b>AUTORISATION SIGNATURE ACCORD-CADRE TRAVAUX NEUFS DE VOIRIE DE LA COMMUNE – A BONS DE COMMANDE</b>

Un avis d'appel public à la concurrence a été publié au Bulletin Officiel des Annonces de Marchés Publics « BOAMP » et sur la plate-forme de dématérialisation SYNAPSE le 19 décembre 2024, pour les travaux neufs de voirie sur la Commune de Lizy-sur-Ourcq.

Un cahier des charges a été réalisé, avec l'aide du Cabinet BEC, pour la mise en place d'un accord-cadre multi-attributaires (au nombre de 3), à bons de commande, qui prendra effet dès notification pour une durée de 3 ans.

Suite à l'avis d'appel public à la concurrence, la Commune a reçu les candidatures et les offres de 2 entreprises avant le 15 janvier 2025, 18 heures. Aucune offre n'est arrivée hors délai.

Les candidatures ont ensuite été analysées et les entreprises ont toutes été déclarées "admissibles à concourir".

Les offres des entreprises ont été ouvertes et analysées, conformément aux critères figurant au règlement de la consultation, à savoir :

- Valeur technique : 50 points.
- Prix des prestations : 50 points.

Le Cabinet BEC a présenté son analyse le 10 février 2025. Lors de cette réunion, le Pouvoir Adjudicateur a attribué l'accord-cadre multi-attributaires. Il doit désormais faire l'objet d'une délibération expresse de l'assemblée délibérante autorisant Monsieur le Maire à signer les différents actes d'engagement.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

✚ AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'accord-cadre multi-attributaires, à bons de commande, désigné ci-après :

⇒ **Attributaire classé 1er :**

WIAME VRD SAS – ZAC du Hainault – SEPT SORTS – 77260 LA FERTE-SOUS-JOUARRE.

⇒ **Attributaire classé 2ème :**

COLAS France – route de Coulommiers – 79390 CHAUMES-EN-BRIE.

✚ DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2025 et suivants, à l'article 2151 : installation de voirie.

Fait à Lizy-sur-Ourcq, le 12 février 2025.

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

Le Maire,  
Maxence GILLE.



La secrétaire de séance,  
Christelle REMERE.

